

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf septembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 47
DATE DE LA CONVOCATION	12/09/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	26/09/2019

OBJET :

Territoire d'Industrie - signature de la convention avec la Région SUD et l'Etat

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Francesco ALLEGRA , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSERRE , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Maryvonne GRENIER , M. Michel GAY-PARA , M. Christian HUBAUD , Mme Sylvie LABBE , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Frédéric LOUCHE , Mme Christelle MAECHLER , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Jean-Pierre TILLY , M. François ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA , M François-Olivier CHARTIER

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Fernand BARD, M. Claude FACHE procuration à M. Jean-Pierre COYRET, M. Roger GRIMAUD procuration à Mme Carole LAMBOGLIA, M. Maurice MARCHETTI procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Martine PAUL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Stéphane ROUX procuration à M. François DAROUX, M Bernard LONG procuration à M. Rémy ODDOU-STEFANINI

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO, Mme Raymonde EYNAUD, M Thierry PLETAN

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Rolande LESBROS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Sur proposition de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les territoires de la communauté de communes Buëch-Dévoluy et celui de la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance ont été désigné comme « Territoire d'industrie » lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018, parmi 141 autres territoires en France.

Le dispositif « Territoires d'industrie » vise à mobiliser de manière coordonnée l'ensemble des leviers d'intervention, qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics autour de 4 enjeux majeurs : recruter, innover, attirer des projets et simplifier.

La nouvelle approche proposée par l'Etat repose sur deux principes :

- un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- un principe de gestion décentralisée dont le pilotage est assuré par la Région, dans le cadre de ses compétences économiques avec les intercommunalités des Territoires d'industrie.

Le Territoire d'industrie est représenté par un quadrinôme composé de :

- Roger DIDIER, Président de la Communauté d'agglomération et Vice-Président de la Région Sud et Jean-Marc GENECHESI, Directeur d'Hélicoptères de France pour la Communauté d'agglomération,
- Jean-Marie BERNARD, Président de la Communauté de communes et Président du Département des Hautes Alpes et Michel MALLEN, Directeur de Comptoir Général du Ressort (CGR).

Les Régions sont chargées par l'Etat, d'assurer au niveau régional, le pilotage contractuel du dispositif en lien avec l'État en région et ses opérateurs.

Après un travail de recensement des besoins des entreprises industrielles du territoire et plusieurs réunions de concertation avec les services de la Région et de l'Etat et notamment le comité de pilotage du 12 juillet dernier, il est proposé aujourd'hui de contractualiser avec la Région SUD et l'Etat, la feuille de route du dispositif "Territoire d'industrie" en signant le protocole d'engagement ci-joint dont la mise en oeuvre s'étalera sur la période 2019-2022 au cours de laquelle des projets n'ayant pas été identifiés à ce stade, pourront être ajoutés et soutenus par le dispositif.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission Développement économique, Finances et Ressources humaines, réunie le 10 septembre 2019:

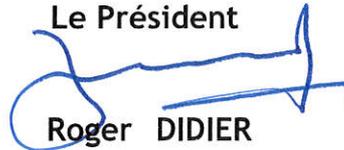
- **Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la Région SUD et l'Etat, le protocole d'engagement ci-après annexé.**

- Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des formalités administratives et comptables nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 54

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 26 SEP. 2019

Affiché ou publié le : 26 SEP. 2019

PROTOCOLE D'ENGAGEMENT TERRITOIRE D'INDUSTRIE

« Communauté de Communes Buëch-Devoluy / Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance »

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires initiée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dès 2016. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée l'ensemble des leviers d'intervention, qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Sur proposition de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les territoires de la communauté de communes Buëch-Dévoluy et celui de la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance ont été désigné comme « Territoire d'industrie » lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018. Le Territoire d'industrie est représenté par un quadrinôme composé de :

- Roger DIDIER, Président de la Communauté d'agglomération et Vice-Président de la Région Sud et Jean-Marc GENECHESI, Directeur d'Hélicoptères de France pour la Communauté d'agglomération,
- Jean-Marie BERNARD, Président de la Communauté de communes et Président du Département des Hautes Alpes et Michel MALLÉN, Directeur de Comptoir Général du Ressort (CGR).

La nouvelle approche proposée par l'Etat repose sur plusieurs principes :

- un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- un principe de gestion décentralisée dont le pilotage est assuré par la Région, dans le cadre de ses compétences économiques avec les intercommunalités des Territoires d'industrie.

Sept autres Territoires d'industries ont été labellisés par l'Etat en région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Etang de Berre ;
- Avignon-Sorgues-Cavaillon-Ventoux ;
- Carros ;
- Pays de Grasse-Sophia Antipolis-Cannes ;
- Toulon-Ollioules-La Seyne-sur-mer-Six-fours-les-plages-Saint-Mandrier ;
- Vallée de la Durance 04 ;
- Vallée de la Durance 05.

Cette labellisation est le fruit d'un travail de longue haleine et d'une démarche collective pour valoriser le rayonnement industriel des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans la suite du plan national sur l'industrie impulsé par le Premier Ministre, et en cohérence avec sa stratégie de reconquête industrielle et de développement économique, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur entend s'engager auprès des 8 Territoires d'industrie identifiés sur son territoire.

Dans ce cadre, la Région mobilisera au côté du « panier de services » de l'État ses propres dispositifs économiques pour accompagner les Territoires d'industrie aux côtés des partenaires du contrat.

D'autre part les deux EPCI mobiliseront leurs propres dispositifs.

Le présent protocole a pour objet de formaliser l'engagement des parties prenantes à la démarche et à présenter les orientations qui présideront à l'établissement du Contrat de Territoire d'industrie « Buëch-Devoluy / Gap-Tallard-Durance » 2019-2022.

Enjeux de la démarche Territoires d'industrie pour les parties contractantes :

L'industrie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente plus 23 000 entreprises et plus d'un tiers des emplois (400 000 emplois directs et indirects) et peut s'enorgueillir de la présence de nombreux grands groupes industriels dans des secteurs stratégiques notamment :

- Un pôle stratégique d'innovation et de développement des filières aéronautiques et énergie avec le Technocentre Henri Fabre, qui s'appuie notamment sur le 1^{er} constructeur mondial d'hélicoptères civils Airbus Helicopters,
- Le 1^{er} port maritime de France et 2^{ème} port méditerranée, avec le Grand Port Maritime de Marseille,
- Une plateforme industrielle et d'innovation portuaire unique en France, PIICTO,
- Le plus grand programme de coopération énergétique au monde, le projet ITER,
- Des leaders de la pétrochimie et de la chimie lourde, tels que Total, LyondellBasell, Kem One, Arkema, et de la métallurgie, tels qu'Arcelor,
- Un des champions mondiaux du fret maritime, la CMA-CGM,
- Le 2^{ème} pôle microélectronique (notamment avec le fleuron STMicroelectronics) de France.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur peut également compter sur des groupes d'envergure internationale dans l'industrie de la défense et navale dans le Var (Naval Group), l'aéronautique et le spatial (Thales Aliena Space...), ou encore l'industrie de la santé (Arkopharma, ...) et de la bio-cosmétique (Aroma zone, L'Occitane, ...).

L'économie régionale est, en outre, riche d'un tissu de TPE et PME industrielles (23 000 entreprises) impliquées dans les filières et développant des activités très diversifiées.

La richesse et la diversité des industriels présents sur son territoire a, mieux qu'ailleurs, permis à la région, entre essor et résistance, de traverser la crise. Représentant plus de la moitié du chiffre d'affaires des entreprises régionales à l'export (54% en 2016), le secteur industriel connaît également un rebond des intentions de recrutement (+20% depuis 2017, enquête BMO 2018).

Au sein de cet espace régional dynamique, Le Territoire d'Industrie Buëch-Devoluy / Gap-Tallard-Durance constitue un territoire clé à l'échelle du Département des Hautes-Alpes qui concentre près de la moitié de la population départementale ainsi que la majorité des entreprises. L'héliotropisme et la ruralité de montagne conjugués au niveau de services de la préfecture départementale attire chaque année près de 400 personnes supplémentaires.

Il s'agit certes d'un territoire fortement orienté par le secteur des services (publics et marchands) où l'industrie représente 6 % de l'économie. Il accueille également des entreprises appartenant à plusieurs filières industrielles majeures du territoire : le BTP, l'aéronautique légère, le numérique ou

encore la transformation du bois. Les entrepreneurs qui s'installent sur le territoire, investissent, créent des emplois ont très souvent pour motif la recherche d'un consensus entre vie professionnelle et vie personnelle possible grâce à la qualité de vie possible sur le territoire. Les activités de pleine nature contribuent largement à ce phénomène.

La Communauté de communes Buëch-Dévoluy compte 20 communes pour 9 300 habitants avec comme bourg centre la commune de Veynes. En charge de la gestion des zones d'activités (Loi NOTRe) la CCBD compte 5 zones et deux nouvelles en projet. En matière économique, le territoire est structuré autour des activités liées au tourisme, la construction/BTP, les services et l'agriculture avec l'élevage, le maraîchage et la culture des fruits (pommes). Le territoire dispose d'un tissu industriel unique dans le département avec des entreprises de la filière bois, de fabrication ressorts, fonderie, métallerie et nouvelles technologies. 85% de l'économie est présente mais le tissu industriel représente la majorité des entreprises exportatrices, créatrices d'emploi et de valeur ajoutée. Le territoire dispose de ressources naturelles qui en font une destination 4 saisons avec les activités hivernales et le ski en fer de lance. Enfin, c'est un territoire à fort potentiel pour le développement des énergies renouvelables et un rôle à jouer au niveau régional en matière de production et transition énergétique.

Créée le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance compte un peu plus de 52 000 habitants et regroupe 17 communes. Avec 42 000 habitants, Gap est la principale commune de l'EPCI. Le secteur tertiaire occupe la grande majorité de la population active (85%), témoignage du rôle de plate-forme de services que joue la Ville de Gap pour l'ensemble des Alpes du Sud, tant en matière commerciale, qu'en matière sportive ou culturelle qu'en matière sanitaire ou éducative, tandis que les secteurs de la construction et de l'industrie emploient respectivement 8% et 4% de la population active. En charge de la gestion des zones d'activités (Loi NOTRe), la CAGTD assure la gestion de 10 zones d'activités, généralistes ou spécialisées. Le territoire compte notamment la plate-forme aéronautique de Gap-Tallard, réputée en France et en Europe, qui représente environ 80 entreprises, 300 emplois directs et près de 60 millions d'euros de chiffres d'affaires. Plus qu'une filière il s'agit d'un véritable écosystème qui fonctionne grâce au triptyque "loisirs aériens /industrie/formation" que les collectivités locales ont su accompagner dans le temps avec l'aide des politiques publiques régionales ainsi que du Cluster SAFE.

La stratégie du territoire d'industrie vise la capacité à développer cette dynamique d'attractivité tout en confortant le socle existant renforçant la création de valeur, la consolidation des emplois et la création de nouveaux.

Ces enjeux, communs à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au Territoire d'industrie « Buëch-Devoluy/Gap-Tallard-Durance », conditionnent la performance globale à long terme des écosystèmes industriels. Ils sont clairement sources d'opportunités, que la Région et le Territoire entendent saisir grâce à l'initiative des Territoires d'industrie, grâce à un ensemble d'actions déjà lancées et au moyen d'un plan d'actions.

Ambitions et priorités des parties contractantes :

En tenant compte de leurs feuilles de route respectives, et particulièrement :

- pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation dont découlent 8 Opérations d'Intérêt

Régional (OIR) qui fédèrent, sur les filières stratégiques, les acteurs du développement économique pour accompagner et soutenir les territoires et entreprises dans leurs projets structurants et du Plan Climat « Une Cop d'avance » ;

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le territoire Buëch-Devoluy/Gap-Tallard-Durance ont décidé de fonder la stratégie initiée par les Territoires d'industrie sur les axes et thématiques d'intervention suivants :

SIMPLIFIER ET INNOVER

A- Renforcement et Développement des filières stratégiques par nos territoires : par des aides à l'investissement, des aides à l'exportation, des aides à la formation et au recrutement....

- Filière des entreprises « traditionnelles » (chaudronnerie, ferronnerie, etc.)
- Filière aéronautique
- Énergies renouvelables : solaire, vent, eau, biomasse, hydrogène.
- Filière numérique/nouvelles technologies
- Filière tourisme/activités sportives

B- Valorisation et transformation des ressources locales

- Filière agro-alimentaire
- Transformation du bois
- Valorisation du végétal

ATTIRER ET RECRUTER

C – Mission attractivité

Il s'agit de poursuivre la mission « Attractivité » lancée en 2017 par la Préfecture, la Chambre de commerce et d'Industrie et l'Agence départementale que nos territoires souhaitent voir maintenue et au sein de laquelle ils demandent à prendre toute leur place et à être associés. C'est une instance qui traite des perspectives de développement économiques, possibilités d'implantation, de stratégie territoriale et d'attractivité économique et industrielle. Cette instance comporte 4 axes majeurs :

- Faire connaître le territoire, les entrepreneurs et les entreprises ;
- Augmenter la capacité d'influence des décideurs haut-alpins ;
- Bâtir une offre "Hautes-Alpes"
- Organiser la prospection et l'implantation d'entreprises.

En ce qui concerne notre territoire, l'Agence de Développement fait état d'un manque d'offre en matière d'immobilier d'entreprises. Ceci concerne le secteur de la logistique, celui de l'aéronautique ou encore celui de l'industrie -agroalimentaire. Pour cela, des démarches ont été engagées dans le cadre de cette mission "attractivité" avec la CCI afin de mettre en place les conditions de mise en œuvre d'un outil d'aménagement tels qu'une SEM patrimoniale. Parmi les objets suivis localement pour pallier à ce manque d'offre d'immobilier à usage industriels : la SEM AREA, qui porte une étude préalable à sa capitalisation avec le concours de la Caisse des Dépôts.

Autre cible de l'Agence de Développement au bénéfice du territoire Gap-Tallard-Buëch : les sociétés de services informatiques. Une visite du Président de la société Amadeus à Sophia-Antipolis a été engagée avec le soutien de Frédéric Spagnou, Président de ARD, à l'été 2018. Cet échange a permis de confirmer que notre territoire est pertinent pour accompagner l'expansion d'entreprises du domaine informatique que ce soit sous forme de "business unit", agence locale, etc. La licence professionnelle MIW ainsi que la Grande Ecole du Numérique portée par la CCI figurent parmi les éléments concourant à l'attractivité du territoire pour ce faire.

D – Aide à la formation et au recrutement du personnel des entreprises du territoires

Courroie de transmission entre l'école et l'entreprise, mais aussi solution pour évoluer, monter en compétences dans sa vie professionnelle, notre territoire d'industrie est convaincu que cette filière mérite une attention et un accompagnement. Que ce soit au sein des lycées professionnels, des centres de formation, mais aussi au cœur des entreprises notamment industrielles, il s'agit de palier la difficulté à recruter du personnel qualifié sur des métiers en tension ou d'avenir pour notre territoire.

Actions déjà engagées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Plusieurs dispositifs bénéficiant aux industries sont d'ores et déjà proposés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et notamment :

- Le Fond d'Investissement pour les Entreprises Régionales (FIER) qui propose 13 outils de financement afin d'accompagner l'ensemble des entreprises dans leurs besoins de financement, tout au long de leur parcours de développement. 300 millions d'euros seront mobilisés sur la mandature à cette fin ; différents outils du FIER peuvent être particulièrement mobilisés en soutien aux entreprises industrielles – notamment sur leurs projets d'innovation (Région Sud Innovation) et dans leur développement (Région Sud Investissement, Région Sud Attractivité ou encore Région Sud Garantie) ;
- Les 8 Opérations d'Intérêt Régional (OIR) dont l'OIR « Industries du futur », qui accompagnent l'émergence, le développement et la concrétisation de projets structurants publics-privés autour des filières stratégiques régionales par une ingénierie dédiée :
 - o 719 M€ de perspectives d'investissements ont d'ores et déjà été sécurisés sur les filières stratégiques liés aux OIR dont 12,3% sont assumés par la Région (88 M€) sur le milliard visé à l'échelle de la mandature ;
 - o 126 investissements directs étrangers ont été comptabilisés à fin 2018 sur les 500 mobilités internationales et nationales visées ;
 - o 5 294 perspectives d'emplois directs et 19 658 emplois indirects ont été recensées sur nos filières stratégiques sur les 50 000 visées ;
 - o 42 projets structurants ont été présentés aux Comités des financeurs 1 à 3, représentant 585 M€ présentés dont 289 M€ ont été sécurisés (16 tours de table bouclés) à fin 2018 ;
- Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial, liant la Région et la Métropole, qui permet en matière industrielle de cofinancer des projets immobiliers et d'aménagements économiques structurants (Technopole Henri Fabre, Airship Village-pôle aéronautique d'Istres, Mi-Biopark, pépinières d'entreprises, zones d'activités, ...)

- Le réseau « French Fab Sud » qui met en synergie les acteurs de l'industrie régionale ainsi qu'un réseau de 6 ambassadeurs « French Fab Sud » : Marc Ventre ambassadeur 05 et coordinateur régional French Fab Sud, Marcel Ragni ambassadeur 06, Corinne Ramombordes ambassadeur 13, Yves Faure ambassadeur 04, Céline Richaud ambassadeur 83, Valérie Vausselin ambassadeur 84 ;
- Le PIA 3 régionalisé « transformation des filières », porté par la Région et l'Etat et qui mobilise 8M€ de participation régionale, pour soutenir des projets majeurs qui contribuent à la structuration des filières industrielles et qui disposent d'un modèle économique avéré ;
- Un parcours d'accompagnement des PME à l'Industrie du futur « Région Sud Industrie 4.0 », en partenariat avec les acteurs économiques du territoire, pour accélérer la transformation effective des entreprises industrielles sera mis en place en juin prochain, doté de 4M€ ;
- Le soutien aux projets d'Ecologie Industrielle Territoriale afin de développer les dynamiques territoriale et/ou sectorielle de coopération et de mutualisation inter-entreprises visant à réduire leur impact environnemental en développant des synergies de substitution ou de mutualisation ; en lien avec le Plan Climat « Une Cop d'avance », par lequel l'exécutif régional promeut une politique de croissance verte permettant de créer des emplois durables et non délocalisables ;
- La politique régionale de l'emploi et de la formation pour développer les compétences, les formations et les emplois dans les métiers industriels :
 - o La commande publique régionale de formation qui évolue pour correspondre encore mieux aux demandes des entreprises régionales en particulier dans les filières industrielles (au-delà des 38 formations - 700 places déjà disponibles sur les compétences des métiers industriels aéronautiques et maritimes). Dans le cadre du Marché « Filières Stratégiques » 2018-2022, le poids financier des actions relevant de la filière des « Industries aéronautique et maritime » s'élève à près de 6,5 M€ soit 18% de la commande globale ;
 - o En matière d'apprentissage, 93 certifications, tous niveaux confondus, dispensées en lien avec le secteur de l'industrie pour 7 687 places ouvertes représentant 4 165 apprentis répartis sur 32 Centres de Formation d'Apprentis et des stages ;
 - o La Banque Régionale de l'Emploi et de l'apprentissage (BREA), au service des entreprises industrielles, pour faciliter le recrutement de collaborateurs et d'apprentis ;
 - o La création de plusieurs campus des métiers et des qualifications en lien avec des filières industrielles (industrie du futur, Mer, Agro-sciences/Agroalimentaire/Alimentation, Arômes parfums-cosmétiques) avec spécifiquement pour l'industrie le campus des métiers et qualification de l'industrie du futur Henri Fabre ;
- La négociation de conventions de partenariat avec certaines branches dont l'Union des industries et métiers de la métallurgie Provence-Alpes-Côte d'Azur (UIMM) pour travailler notamment sur la valorisation des métiers de l'industrie auprès des jeunes ;
- Enfin, l'accompagnement du développement des entreprises à l'international, en particulier sur certains salons cibles, comme Le Bourget, ainsi qu'au travers de la mise en place de la Team Sud Export aux côtés des partenaires de la Région (une centaine d'entreprises accompagnées dans l'accélérateur export en 2019 et 500 coachées).

L'ensemble de ces dispositifs pourront être mobilisés sur le Territoire d'industrie « Buëch-Devoluy/Gap-Tallard-Durance » en fonction des projets retenus.

Actions déjà engagées par les territoires Buëch-Devoluy/Gap-Tallard-Durance

Dans le cadre de la préparation préalable à la signature de la convention, un travail d'information et d'identification des projets susceptibles d'être éligibles au dispositif « Territoires d'industrie » a été engagé. Ce travail a permis de recenser les projets d'entreprise suivants :

RD Technologies à Veynes
Comptoir Général du ressort à Veynes
Thermolaqualp à Veynes
Miroiterie gapençaise
Chevallier Metallerie
Scierie des alpes du sud
Granulés de bois des Hautes Alpes
Intradosse
ProHacktive à Gap
Doc Innov à Gap
Hélicoptère de France à Tallard
Alpes Recherche Développement à Gap
BERINGER à Tallard
ACANTHIS à Lardier & Valenca
G1 Aviation à Tallard
Alpes Rectification à La Saulce

Les territoires du Buëch-Devoluy et de Gap-Tallard-Durance se sont par ailleurs vus confier par la loi NOTRe, les compétences en matière de développement et d'aménagement économique. Dans ce cadre, plusieurs projets sont actuellement portés les deux EPCI.

Création du parc d'activités de Technopolis sur la commune de Veynes

La communauté de communes Buëch Dévoluy s'est positionnée comme un territoire d'accueil pour les entreprises de nouvelles technologies et fabrication additive. Le cadre de vie naturel et économique, la centralité vis à vis des pôles de compétitivité de Grenoble et Marseille, la proximité des réseaux autoroutiers, routiers et train, le raccordement aux technologies fibre optique, font de notre territoire une terre d'accueil pour les entreprises à haute valeur ajoutée. La stratégie vise à proposer dans le cadre d'un nouveau parc d'Activités "TECHNOLIS" qui sera installé à Veynes une capacité d'accueil et de services pour l'implantation de ce type d'activité. Il s'agit à la fois de répondre aux besoins des entreprises régionales en recherche d'espaces pour se développer, et de faire le lien avec le tissu économique local et sa capacité à proposer de nouveaux services de proximité innovants. Créer une offre de services et d'applications artisanales et industrielles pouvant bénéficier au tissu économique local, régional, national et avec fort pouvoir d'exportation - favoriser la création d'emploi qualifié. Ce projet de parc d'activité Technopolis est situé à l'entrée de Veynes, en limite ouest du bourg-centre. Il s'agit d'un ensemble à aménager de 20 000 m² pour la production, de 12 lots à bâtir, dont 2/3 seraient réservés à des entreprises de nouvelles Technologies et 1/3 à des entreprises de services. Coût prévisionnel : 1 291 000 € - Dont : Acquisitions foncières 265 000 € - Etudes opérationnelles : 37 000 € - Travaux : 989 000 € - Frais de portage du projet : 64 000 €

Requalification des espaces économiques et immobilier d'entreprise ancien

La CCBD est gestionnaires d'anciens parcs d'activités. Ces aménagements se caractérisent par une maîtrise foncière essentiellement privée et un développement au gré des mouvements d'entreprises. Ces zones sont aujourd'hui en fragilité et entraînent un déficit d'image pour le territoire environnant. L'atelier de levage est un bâtiment de 1 500 m² avec près de 6 000 m² de foncier. Un travail de positionnement et des travaux de requalification permettront de lui trouver un nouveau positionnement sur le marché et de nouvelles opportunités. Une telle offre immobilière est rare dans le département. Le pôle bois est un ensemble foncier et immobilier dédié à l'accueil d'entreprises de la filière depuis 2008. Il a permis de renforcer la valorisation de la ressource locale, développer la valeur ajoutée sur place, développer une filière, créer de nouvelles entreprises et des emplois dont une scierie industrielle La CCBD. La CCBD cherche un nouvel exploitant. La CCBD souhaite renforcer sa stratégie d'offre économique en renouant avec une dynamique vertueuse visant à améliorer la qualité, la valeur et l'attractivité économique. Développer une offre économique diversifiée facilitant de nouvelles implantations ou relocalisations.

Développement des ENR

La CCBD est un territoire reconnu pour son gisement éolien et solaire. Il présente la caractéristique d'être le seul dans le département à réunir les conditions et le potentiel pour le développement de grands projets et de projets locaux. La CCBD veut prendre sa part dans le mouvement de réduction des gaz à effet de serre et la transition énergétique. Cette stratégie créatrice d'emplois, et de richesse pour le territoire s'appuie sur une très forte dynamique de projets à hauteur de 77 MWc. En 2017, les ENR représentent 107 000 emplois en France, la 3^{ème} place européenne et trois fois moins qu'en Allemagne, ce qui représente environ 4 emplois créés par jour pour la seule filière éolienne, beaucoup plus pour la filière photovoltaïque. Le gisement d'emplois d'avenir qualifiés est important et peut être un formidable secteur de croissance pour nos territoires. Il s'agit d'accompagner le territoire et faciliter l'émergence des projets éoliens et photovoltaïques, résoudre les contraintes liées à la sortie de la puissance produite par les réseaux moyenne tension et haute tension, renforcer le poste source de Veynes. Développer des solutions innovantes pour utiliser l'énergie : bornes de recharges de véhicules, stations de production d'hydrogène, smartgrid, etc. Un schéma de développement est en cours de rédaction pour structurer cette stratégie dans une dynamique associant les communes membres et les partenaires publics et privés.

Construction d'un nouveau pôle Viande à Gap (abattoir et ateliers de découpe)

Compte tenu de l'outil actuel, vieillissant, ne répondant plus aux normes en vigueur et situé sur un foncier quasiment saturé, le territoire envisage de construire sur un nouveau site, un nouvel abattoir pour lequel une étude a été confiée au Bureau d'études ADIV de Clermont-Ferrand. Le projet comprendrait :

- un abattoir multi-espèces prestataire de services, d'une capacité de 4000 T/an
- un atelier de découpe prestataire de services multi-espèces dont 2000 T/an en porcins
- un outil d'abattage de volailles de 250 T/an

Le projet est envisagé sur la zone d'activité du Moulin du Pré sur le foncier et éventuellement dans les locaux requalifiés à cet effet, de l'ancienne usine de conditionnement du lait LACTALIS.

Superficie foncière estimée : 17 000 m² dont 3000 m² à acquérir

Superficie des locaux à construire ou à réaménager : 4000 m² environ

Coût prévisionnel : 6 M€

Construction d'une usine de méthanisation

La Ville de Gap envisage la construction d'une centrale de méthanisation sur la zone d'activités du Moulin du Pré pour laquelle une étude d'opportunité a été réalisée par le Bureau d'études GERES d'Aubagne. Le projet comporterait 1 ou 2 lignes de "digestion" selon que les boues provenant de la station d'épuration seraient ou non, traitées par la centrale. Le Digestat obtenu après méthanisation a vocation à être injecté dans le réseau GRDF, à un prix à définir, garanti durant 15 ans. Hors traitement des résidus de la STEP, la capacité prévisionnelle de la centrale serait de 9500 tonnes/an et permettrait la création de 4 à 5 emplois Etp. Le montant de l'investissement est estimé à 2,5 M€ HT pour 1 ligne de "digestion" (2 lignes seraient nécessaires si la décision était prise de traiter les boues de la STEP), hors foncier dont la Ville n'a pas la propriété. Une étude de faisabilité complémentaire est nécessaire pour notamment, valider la quantité de matière collectable, définir le plan d'épandage du digestat produit (90% de la matière entrante, soit 8500 T) pour lequel il faut trouver 300 ha supplémentaire par rapport au plan d'épandage actuel des boues de la STEP.

Rénovation/réhabilitation des bâtiments existants et extension du parc d'activités de Micropolis

La Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance a le projet d'étendre la superficie commercialisable du parc d'activités de Micropolis en viabilisant plusieurs parcelles disponibles (aménagements des réseaux secs, humides et viaires). Par ailleurs, elle envisage également des travaux d'amélioration du confort thermique et de la consommation énergétique des bâtiments (isolation des bâtiments, toitures photovoltaïques...). Ces travaux ne sont pas chiffrés à cette heure.

Confortement de GAAAP et création d'un pôle secondaire à Tallard

La Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance a créé en 2018, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes Alpes, une structure d'accompagnement à de jeunes entreprises innovantes consistant à créer un espace de co-working et un incubateur d'entreprises. Cette structure dénommée GAAAP est encore jeune et nécessite que se poursuive l'aide publique accordée lors de sa création par la Région et par l'État.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance a le projet de créer dans les locaux qu'elle possède à Tallard, un outil complémentaire à l'incubateur implanté dans le centre-ville de Gap avec une spécialisation particulière mais non exclusive, autour du secteur de l'aéronautique, en lien avec la structure de formation POLYAERO et les activités présentes sur la plate-forme aéronautique de Tallard (aéropole et aérodrome). Cet incubateur sera complémentaire de celui de GAAAP et profitera de l'expérience acquise par cet équipement.

Ce projet nécessite la création d'un emploi (animateur de l'incubateur) et des investissements en termes d'aménagement des espaces, de mobilier et d'équipements à acquérir.

Engagement général des parties

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale ;

L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie ;

Le territoire Buëch-Devoluy/Gap-Tallard-Durance assure le pilotage et l'animation de la démarche en liaison avec les élus et les industriels, qui sont au cœur de la démarche et du projet élaborés dans le cadre de Territoire d'industrie ;

Les opérateurs publics et autres partenaires apportent des réponses adaptées et accompagnent les projets du Territoire d'industrie, en engageant le panier de services proposé par l'Etat ;

Projet de plan d'actions

L'ensemble des projets décrits précédemment ont été et seront encore à l'avenir débattus et validés par le territoire Buëch-Devoluy/Gap-Tallard-Durance en impliquant la Région et les opérateurs de l'Etat afin de les mettre en œuvre le programme de travail ci-après identifié qui regroupe une première sélection de fiches-actions considérées par les parties comme prioritaires.

Des fiches-actions complémentaires pourront être rajoutées lors de la conclusion du contrat d'industrie.

FICHES ACTION ENTREPRISES

Fiche-action RD TECHNOLOGIES

Investissement Presse commande numérique 400 T

Fiche-action COMPTOIR GENERAL DU RESSORT

Achat d'une machine laboratoire

Fiche-action THERMOLAQUALP

Agrandissement, automatisation, ergonomie

Création d'un pôle découpe numérique

Fiche-action LA MIROITERIE GAPENCAISE

Création d'un bâtiment atelier avec montée en gamme numérique de machine

Fiche-action CHEVALLIER

Agrandissement bureau, évolution numérique

Fiche-action SCIERIE DES ALPES DU SUD

Modernisation du processus industriel

Fiche-action LES GRANULES DE BOIS

Automatisation Certification

Fiche-action INTRADOSSE

Amélioration des conditions de travail et mise aux normes des équipements

Fiche-action ACANTHIS

Création d'un laboratoire et analytique pour l'export et adaptation des produits aux normes internationales

Fiche-action G1 AVIATION

Certification en Amérique du Nord (EU et Canada) pour notre ULM "G1 SPYL"

Fiche-action BERINGER AERO

Création d'une chaîne d'anodisation sulfurique pour le secteur aéronautique

Fiche-action HELICOPTERES DE FRANCE

extension bâtimementaire

Fiche-action ALPES RECTIFICATION

Robotisation du processus de production

Fiche-action PRO HAKTIVE

recherche de capitaux risqueurs

Fiche-action ARD

Dossier crédit Impôt Innovation

Fiche-action DOC INNOV

Fabrication et commercialisation d'étiquettes via internet

FICHES ACTION EPCI

Fiche-action « Creation d'un parc d'activités Nouvelles technologies »

Fiche-action « requalification des anciens parcs d'activités de la CCBD »

Fiche-action « Développement des projets ENR éoliens et photovoltaïques »

Fiche-action « Extension et requalification du parc d'activités de MICROPOLIS »

Fiche-action « Confortement de GAAAP et création d'un pôle numérique secondaire à Tallard »

Fiche-action « création d'une centrale de méthanisation à Gap »

Fiche-action « construction d'un pôle viande à Gap »

Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet envisagées

Un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi de l'ensemble du contrat, co-présidé par un représentant de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, par le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et par le binôme référent du Territoire d'industrie identifié par l'Etat. Il associera l'ensemble des signataires du contrat.

Un comité de projet, chargé d'assurer localement le pilotage de l'avancée de chacune des actions du plan d'actions, co-présidé par le quadrinôme référent du Territoire d'industrie identifié par l'Etat. Il associera la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ensemble des opérateurs de l'Etat identifiés et tout autre signataire du contrat ou partie prenante de sa réalisation.

Un comité technique s'appuyant sur la structure existante constituée par le RDE (Réseau de développement économique) qui réunit déjà bimensuellement les responsables du développement économique des EPCI, la Région, la Préfecture, les plateformes d'initiative locale...

Le présent protocole constitue une base commune à l'établissement du contrat de Territoire d'industrie.

Signé en X exemplaires, le XX XXXX 2019

Le Président du Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Renaud MUSELIER

L'Etat représenté par XXXX

Le Président de la Communauté d'agglomération
Gap-tallard-Durance
Roger DIDIER

Le Président de la Communauté de
Communes Buëch-Devoluy

La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et
Consignations représenté par son directeur régional
Richard CURNIER

Bpifrance représenté par son directeur
régional Pierre VILLEFRANQUE

Pôle emploi représenté par son directeur
régional Thierry LEMERLE

Business France représenté par son
directeur interrégional Bertrand VELON

Annexes : fiches-actions du Territoire d'industrie BUECH-DEVOLUY / GAP-TALLARD-DURANCE

